

Certificate of Advanced Studies HES–SO en Musique de chambre

Admission / Procédure

Formulaire de demande d'admission

Le formulaire de demande d'admission pour le *Certificat of Advanced Studies en Musique de chambre* pour ensemble constitué est à télécharger sur le site : <https://www.hesge.ch/hem/>

Dossier

Le dossier d'admission devra comprendre, outre le formulaire dûment complété, daté et signé, les documents suivants sous la forme dactylographiée :

- Une lettre de motivation de l'ensemble candidat ;
- Une photo portrait ;
- Un curriculum vitae qui mentionnera en particulier les études, l'expérience et les activités de l'ensemble candidat ;
- Les copies de diplômes individuels et de l'ensemble ;
- Des attestations de personnalités musicales et de concerts.

L'accès aux épreuves implique la remise du dossier d'admission complet dans les délais impartis.

Epreuves

Un mois environ avant la date de l'examen l'ensemble candidat reçoit une convocation écrite avec les indications de lieu et d'horaire. Le jury est constitué de représentant-e-s de la Haute école de musique de Genève.

L'examen d'admission se déroule en deux épreuves à huis-clos :

- une épreuve instrumentale,
- un entretien de motivation.

Epreuve instrumentale

L'ensemble constitué candidat soumis à l'épreuve instrumentale est tenu de présenter le programme exigé au moment de l'inscription.

Le programme doit être identique à celui exigé pour une admission en Master en interprétation, option musique de chambre : <https://www.hesge.ch/hem/formation/admissions/repertoire-des-epreuves>

Entretien de motivation

L'ensemble constitué candidat présente ses motivations lors d'un entretien avec le jury. Il apporte les éléments nécessaires à la bonne connaissance et compréhension de sa candidature, et présente son projet artistique.

Résultats

Le jury délibère en toute indépendance et communique les résultats à l'issue de l'ensemble des deux épreuves par voie d'affichage. Les résultats sont de deux natures :

- **Admis** : l'ensemble constitué candidat est admis au programme de formation. Il reçoit un formulaire d'inscription qu'il doit retourner dûment complété et signé dans les délais ; il s'engage à suivre régulièrement les cours et à s'acquitter des taxes.

- **Non admis** : l'ensemble constitué candidat n'est pas admis au programme de formation. Il est autorisé à se représenter lors d'une prochaine édition.

Informations

Website : www.hesge.ch/hem

Contact

Info.hem@hesge.ch